

FICHE D'INFORMATION

- Au sein de la PMI, vous avez la possibilité d'utiliser un service d'alerte afin de recevoir directement par courriel les annonces des marchés qui vous concernent.
- Vous pouvez créer plusieurs alertes thématiques à partir de mots clés, d'un secteur économique particulier, d'un acheteur spécifique et/ou sur un secteur géographique donné.
- Pendant la période de transition avec la PMI, les consultations en cours sur l'ancienne plate-forme seront toujours accessibles jusqu'à leur clôture sur : www.marches.cci.fr.

CONSEIL PRATIQUE

- Une rubrique d'aide existe sur la plateforme, vous pourrez notamment télécharger un guide utilisateur ainsi qu'obtenir les coordonnées de l'assistance techniques.

1. Suivre procédure suivante :

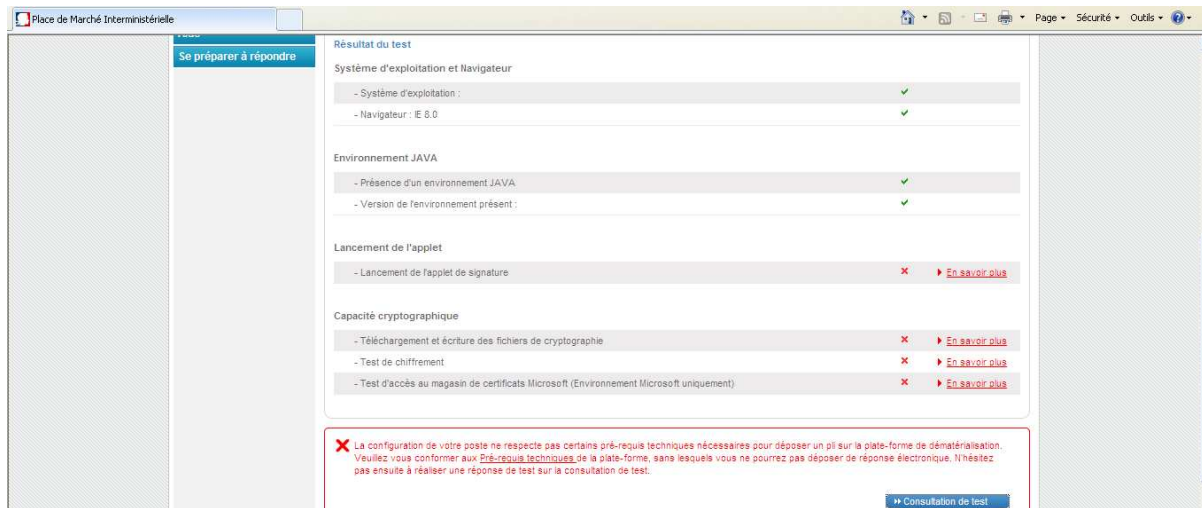
- Cliquer sur rubrique d'aide

- Ce lien permet de télécharger un Guide d'utilisation

2. Tester la configuration de votre ordinateur.



- Cliquer sur « tester la configuration de mon poste » pour vérifier la compatibilité de votre configuration avec l'utilisation de cette plateforme.



- Il est possible de devoir télécharger des outils supplémentaires, mentionné en rouge.
- Cliquer sur en savoir plus pour mettre à jour votre navigateur.

3. Configurer une alerte

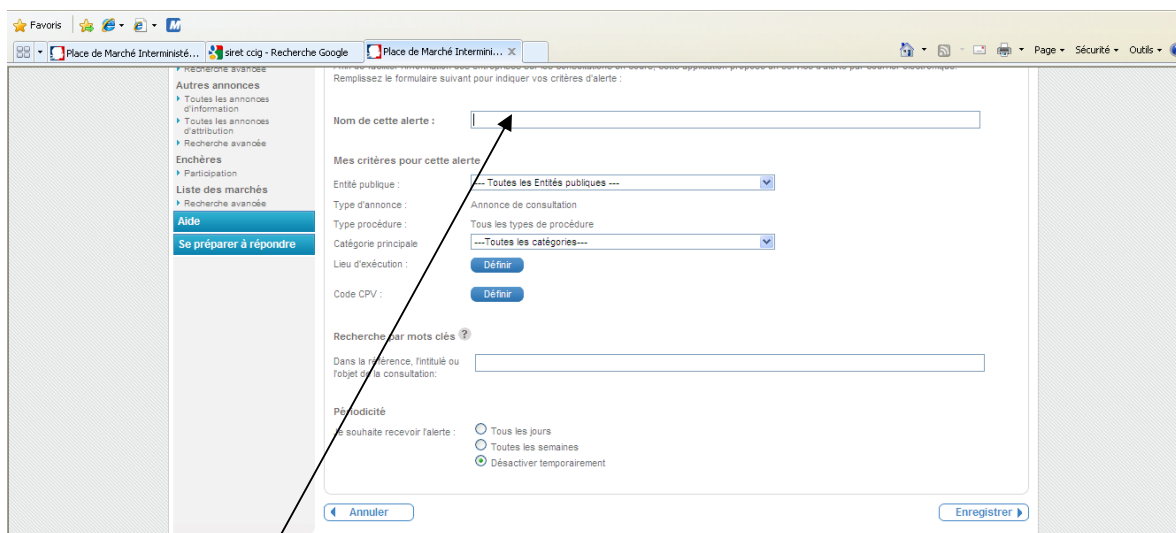
- Une Fonction d'alerte de mise en ligne de consultation est configurable :



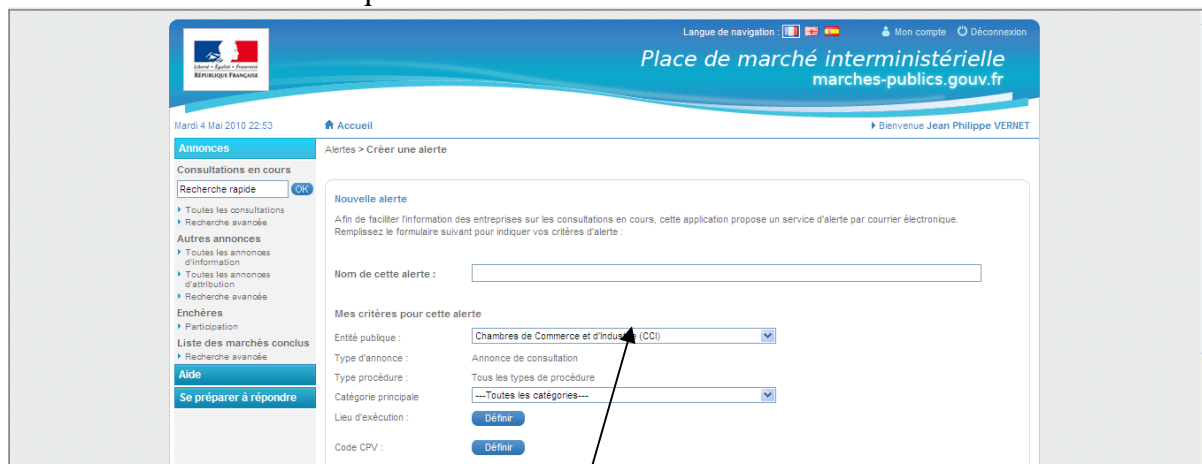
- Pour créer une alerte cliquer sur « mes alertes »



➤ Cliquer sur une nouvelle alerte



- Donner un nom à l'alerte que vous voulez créer.



- Dans entité publique : Sélectionner « Chambre de commerce et d'industrie (CCI) », il est possible de rentrer plus en détails dans la configuration de l'alerte en cliquant sur « définir ».

- Puis déterminer la périodicité de l'alerte et cliquer sur enregistrer.